

La station est située à la Mairie déléguée  
de St Pierre Montlimart

11 avenue du Parc  
49110 Montrevault-sur-Èvre

02.41.30.02.65

Mardi, mercredi : 9h-12h et 14h-17h

Jeudi : 9h-12h

Vendredi : 9h-12h

Samedi : 9h-12h

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

Par internet

[www.montrevaultsurevre.fr](http://www.montrevaultsurevre.fr)

Date et heure du RDV :

.....(merci de respecter l'horaire )

Pour les mineurs, présence **INDISPENSABLE** de  
l'intéressé(e) et de son représentant légal **AU DÉPÔT ET A  
LA REMISE** du dossier

Les cartes d'identité pour les personnes  
majeures délivrées à partir de 2004 sont  
valables 15 ans sur le territoire français.

Les CNI délivrées à partir du 14/06/2021 sont  
valables 10 ans.

Les passeports pour les mineurs sont  
valables 5 ans

### PIÈCES OBLIGATOIRES dans tous les cas :

☐ Formulaire en ligne sur [ants.gouv.fr](http://ants.gouv.fr) (**gratuit**) (à remplir en  
ligne et à imprimer pour le rdv), **ne pas le signer**

Ou

Formulaire de pré-demande CERFA à remplir avant le rdv **mais  
ne pas le signer**,

☐ Justificatif de domicile (-1 an) (original) : avis d'imposition,  
attestation assurance, facture électricité, téléphone, gaz, eau,  
ordures ménagères

☐ Carte d'identité/passeport original

☐ Avis de naissance – 3 mois (sauf si villes reliées COMEDC)

### Photo récente à la norme ISO



Moins de 6 mois

Tête nue, sans lunettes, ni bijoux

Prise de face, oreilles visibles

Visage dégagé (front, sourcils...)

Bouche fermée, expression neutre (pas de  
sourire)

Fond blanc interdit

Photos non découpées (venir avec la plaquette  
de photos entière) de préférence en couleur

### Pièces complémentaires pour les mineurs

☐ Original carte d'identité d'un parent

☐ Garde alternée : jugement de divorce /décision de justice ou  
attestation + justificatif de domicile et CNI du second parent

### Cas particuliers (pièces complémentaires à fournir)

☐ Changement état-civil (divorce, mariage...) : acte de  
naissance ou livret de famille, jugement de divorce pour choix  
du nom

☐ Tutelle : jugement de tutelle + CNI tuteur + attestation  
d'autorisation du tuteur ; (Sa présence n'est plus obligatoire)

☐ Pour les personnes hébergées par les parents ou une tierce  
personne : attestation de domicile de l'hébergeant + sa CNI

☐ Première demande : Acte de naissance – 3 mois (sauf si  
villes reliées COMEDC)

### Timbre fiscal dématérialisé

A acheter chez les buralistes ou en ligne sur  
[timbres.impots.gouv.fr](http://timbres.impots.gouv.fr)

Passeport

CNI

(perte ou vol  
uniquement)

Adultes : 86 €

Mineurs + de 15 ans : 42 €

Mineurs - de 15 ans : 17 €

25 €

### Pièces complémentaires pour renouvellement suite perte ou vol

☐ Déclaration de perte (en mairie au  
moment du dépôt du dossier) ou  
Déclaration de vol (à faire en gendarmerie)  
ou sur internet [service-public.fr](http://service-public.fr)

☐ Un acte de naissance - 3 mois

☐ 2 pièces avec photo (permis de conduire,  
copie ancienne carte d'identité...) ou avis  
d'imposition et livret de famille

☐ Timbre fiscal

**Plus besoin de passeport pour aller en Angleterre pour les  
Élèves Français âgés de 18 ans ou moins pour voyage éducatif.**

### ATTENTION

**REMISE DE L'ANCIEN TITRE OBLIGATOIRE POUR TOUT  
RETRAIT**

(sauf en cas de perte ou de vol)

**TOUT TITRE D'IDENTITÉ NON RETIRÉ AU DELÀ DE 3 MOIS  
SERA DÉTRUIT**

**SANS REMBOURSEMENT POSSIBLE**